

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-498

présenté par

Mme Poussier-Winsback, M. Bouyx, M. Fait, Mme Piron, Mme Rauch et Mme Colin-Oesterlé

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	208 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	208 000 000
TOTAUX	208 000 000	208 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préserver le budget dédié l'insertion par l'activité économique (IAE) au niveau voté en loi de Finances pour 2024, soit 208 M € de plus du niveau envisagé par le PLF 2026

(1 248 M€). Cette hausse vise à répondre aux besoins en poste des structures d'insertion et surtout des salariés qu'elles accompagnent.

Sur les plus de 300 000 personnes éloignées de l'emploi qui s'engagent dans un parcours d'insertion, près des deux tiers retrouvent le chemin de l'emploi. Un tel niveau d'insertion est d'autant plus efficace sur le plan budgétaire que tout euro investi dans les SIAE rapporte a minima 1,5 euro grâce à la baisse des aides sociales et à la hausse de recettes fiscales liées à la mise en emploi.

La baisse prévue actuellement en PLF 2026 entraînerait la suppression de 60 000 parcours d'insertion (pour 20 000 ETP conventionnés). Alors que le retour vers l'emploi reste une priorité, notamment pour ceux qui en sont le plus éloignés, il est clé de soutenir l'IAE et de lui donner les justes moyens d'accompagnement.

Cet amendement augmente de 208 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de la sous-action 03-02 « Insertion par l'activité économique » de l'action n°3 « Accompagnement des personnes les plus éloignées du marché du travail » du programme n° 102 « Accès et retour à l'emploi ».

Pour assurer sa recevabilité financière – et uniquement dans ce but, cet amendement réduit artificiellement de 208 M€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action n°31 « Affaires immobilières » du Programme 155 « Soutien des ministères sociaux ». Cette baisse artificielle à des fins de recevabilité appelle le gouvernement à lever le gage.

Cet amendement est issu d'une proposition de la Fédération des entreprises d'insertion.